



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP

Secrétariat d'Etat aux migrations SEM
Domaine de direction Immigration et intégration
*en coordination avec la Direction consulaire du
Département fédéral des affaires étrangères DFAE*



Monitoring des visas

Évolution de la délivrance des visas
par les représentations suisses à
l'étranger

Édition 2016

3003 Berne-Wabern, 6 avril 2017

L'essentiel en bref

Période	Total des demandes		dont demandes Schengen		
	Total	Évolution	Total	Visas refusés	Taux de refus
2014	539'107		471'628	31'644	6.7%
2015	555'138	16'031 (+3.0%)	486'197	33'296	6.8%
2016	530'079	-25'059 (-4.5%)	463'557	34'735	7.5%

- Pour la première fois depuis deux ans, le nombre de demandes de visas est en recul. Ce recul concerne avant tout les demandes de visa Schengen (- 22 640 demandes) et plus particulièrement celles à des fins touristiques.
- Le recul des demandes de visa Schengen au cours des mois de mars, avril, juin et juillet (total - 31 645 visas) n'a pas été compensé par la hausse enregistrée en août et durant les trois derniers mois de l'année (total + 5761 visas).
- Les demandes de visas de ressortissants chinois (- 10,6 % ; - 9409 demandes), indiens (- 5,8 % ; - 7922 demandes) et russes (- 14,3 % ; - 4806 demandes) ont fortement chuté. Ce recul n'a pas été compensé par l'augmentation notable des demandes de ressortissants thaïlandais (+ 25,1 % ; + 7192 demandes) et iraniens (+ 49,4 % ; + 4386 demandes).
- 133 802 visas Schengen délivrés à des fins de *tourisme* concernaient des ressortissants indiens et chinois. Les ressortissants de ces deux pays comptent donc pour 58,1 % de tous les visas Schengen délivrés à cette fin.
- La proportion des demandes de visa Schengen rejetées en 2016 est nettement plus élevée que lors des deux années précédentes. Une demande de visa Schengen rejetée sur trois (36,2 %) concernait un ressortissant indien ou kosovar.
- 335 664 visas ou 72,4 % de tous les visas Schengen ont été sollicités auprès d'un prestataire de services externe. 20 056 autres demandes (4,3 %) ont été soumises en ligne.

Brève analyse des évolutions actuelles

[Demandes de visa, visas délivrés, visas refusés](#) (cf. 1.1 - 1.8)

Informations générales

- La hausse de 3,8 points par rapport à 2015 du nombre de visas à validité territoriale limitée (VTL) est liée à l'augmentation significative du nombre de visas délivrés à des ressortissants kosovars (+ 1712) et s'explique par le fait que certains États Schengen ne reconnaissent pas les documents de voyage kosovars.
- La représentation à Abu Dhabi (Émirats arabes unis) figure aussi bien dans le top 10 des visas demandés que dans le top 10 des visas rejetés, et ce, bien que les ressortissants des Émirats arabes unis soient libérés de l'obligation du visa depuis le 6 mai 2015. Des ressortissants de 84 nations ont déposé une demande de visa aux Émirats arabes unis en 2016 ; les deux tiers (66 %) étaient des ressortissants indiens, pakistanais et philippins.

- Les demandes de visas nationaux sont en baisse par rapport à l'année précédente (- 3,5 % ; - 2419 demandes). 38,8 % de tous les visas nationaux ont été délivrés à des ressortissants kosovars, indiens, américains, chinois et russes. Alors que les ressortissants kosovars et russes se rendent en Suisse essentiellement pour des raisons familiales et pour des périodes prolongées, les ressortissants indiens et américains font valoir des motifs professionnels ou familiaux. Les ressortissants chinois obtiennent des visas nationaux essentiellement en vue d'une formation théorique.

Informations spécifiques concernant différents pays (cf. 1.3 – 1.8)

- Le nombre de demandes de visas de ressortissants **chinois** affiche un net recul par rapport à 2015 (- 10,6 % ; - 9409 demandes). Ce recul concerne notamment les demandes à des fins touristiques et se reflète également dans les évaluations de l'Office fédéral de la statistique (OFS) relatives aux nuitées en 2016 (- 18 % ; - 247 509 nuitées par rapport à 2015). Le phénomène s'explique sans doute, d'un côté, par le ralentissement de la croissance économique en Chine et la dépréciation de la devise chinoise et, d'un autre côté, par le risque latent d'attentats terroristes en Europe. L'expérience montre en effet que les touristes chinois réagissent immédiatement à ce type de développements. Le nombre élevé de demandes enregistré en novembre et en décembre n'a plus guère pesé face au recul du nombre de demandes au cours des dix premiers mois de l'année. La hausse relevée en fin d'année ne témoigne pas d'un tournant mais peut être attribuée à deux événements particuliers : un voyage de motivation concernant près de 1800 employés et les importants préparatifs de la visite d'État du président chinois Xi Jinping les 15 et 16 janvier 2017 suivie de sa participation au Forum économique mondial. Par conséquent, le nombre de visas délivrés pour *affaires* a connu une hausse sensible (+ 2099 visas).
S'agissant des ressortissants de pays voisins de la Suisse, le nombre de demandes est très hétérogène. En effet, s'il affiche une hausse en Autriche (+ 24,1 %) et en Allemagne (+ 7,3 %), il est en net recul en France (- 15,6 %) et en Italie (- 33 %).
- Les ressortissants **indiens** ont également été moins nombreux à soumettre des demandes de visa par rapport à 2015 (- 5,8 % ; - 7922 demandes). Là encore, la baisse concerne les visas à des fins touristiques. Si le nombre de demandes de visas traitées au cours du mois de mai a atteint un record inégalé depuis deux ans, il affiche une forte baisse en avril, juin et juillet. Il est intéressant de constater que ce recul ne se retrouve pas dans les évaluations de l'OFS. Le nombre de nuitées de ressortissants indiens a progressé de 1,2 % ou 7138 nuitées. Tous les États voisins affichent quant à eux une hausse du nombre de demandes de visa par rapport à 2015 : + 36,8 % pour l'Autriche, + 17,2 % pour l'Allemagne, + 16,1 % pour la France et + 10,1 % pour l'Italie.
Parallèlement, le taux de refus est en forte hausse puisqu'il a plus que doublé par rapport à 2015 (2016 : 5,8 % ; 2015 : 2,4 %). 79,4 % des visas refusés à New Delhi l'ont été parce que *la sortie de Suisse dans les délais impartis n'était pas garantie*, tandis que 15,3 % l'ont été parce que les *informations sur le motif du séjour n'étaient pas crédibles*. On constate également une hausse du taux de refus en Autriche (2016 : 5,1 % ; 2015 : 3,8 %), en Allemagne (2016 : 6,2 % ; 2015 : 3,5 %) et en Italie (2016 : 12,9 % ; 2015 : 10,5 %).
- Avec 7129 demandes de visas supplémentaires, les ressortissants **thaïlandais** affichent la plus forte hausse en 2016. 82,5 % de tous les visas Schengen sont délivrés pour des séjours

touristiques. Logiquement, le nombre de nuitées est également en hausse par rapport à 2015 (+ 13,3 % ; source : OFS). Chaque mois de 2016 a été marqué par un nombre de demandes supérieur à celui enregistré au cours du même mois de l'année précédente. Les chiffres hors norme de mars et septembre s'expliquent par deux voyages de motivation (incentive) organisés par deux grandes entreprises (800 et 600 visas) et par un voyage d'étude universitaire (700 visas). Le décès, le 13 octobre 2016, du roi de Thaïlande Bhumibol a également incité de nombreux ressortissants thaïlandais à se rendre en Suisse. En effet, le roi Bhumibol avait passé au total 18 ans à Lausanne, d'abord comme gymnasien puis, plus tard, comme étudiant.

L'évolution modérée du nombre de demandes de ressortissants des États voisins de la Suisse souligne la position particulière de notre pays : + 12,8 % pour l'Autriche, + 9,5 % pour l'Allemagne, + 1,5 % pour l'Italie et + 1 % pour la France.

- Le nombre de demandes de visas de ressortissants **russes** a poursuivi sa tendance à la baisse en 2016. Si le recul n'est pas aussi important qu'en 2015 (- 29,7 %), la Russie se place, avec 4806 demandes de visa de moins, en troisième place des pays affichant la plus forte baisse après la Chine et l'Inde. Ce recul concerne d'abord les visas Schengen délivrés pour *affaires* (- 2059 visas), puis ceux délivrés pour des séjours touristiques (- 1634 visas). L'un entraînant l'autre, le nombre de nuitées a reculé par rapport à 2015 (- 12,4 % ; source : OFS). La tendance à la baisse des demandes de visas est également perceptible dans les pays voisins de la Suisse : - 14,2 % pour l'Autriche, - 11,3 % pour l'Allemagne, - 3,9 % pour l'Italie et - 3,2 % pour la France.
- La plus forte hausse en termes de pourcentage concerne l'**Iran**. Le nombre de demandes de visas déposées par des ressortissants de ce pays est déjà en hausse constante depuis le 3^e trimestre 2015. Par rapport à 2015, la hausse relevée en 2016 atteint 49,4 % et s'explique vraisemblablement par la levée ou la suspension d'une grande partie des sanctions internationales qui frappaient le pays et par les efforts intensifs de Suisse Tourisme et Swiss Education. La grande majorité des visas Schengen délivrés (86,7 %) se répartit d'une manière égale entre les buts de séjour *tourisme, visite à la famille ou à des amis* et *affaires*. Conséquence de l'augmentation du nombre de demandes de visas : davantage de demandes comportaient des justificatifs faux ou incomplets. La part des demandes refusées a donc presque doublé par rapport à 2015 (9 %, 2015 : 4,6 %).
Un regard sur nos voisins fait apparaître une image très hétérogène : si la France (+ 30,6 %), l'Autriche (+ 12,1 %) et l'Allemagne (+ 6,1 %) enregistrent une hausse, l'Italie connaît une situation inverse (- 11,7 %).

Accords de libéralisation en matière de visas et accords bilatéraux (cf. 1.9 - 1.10)

- En 2016, l'Union européenne a signé des accords de libéralisation en matière de visas avec six États. Les ressortissants de ces États n'ont dès lors plus besoin de visa pour séjourner dans l'espace Schengen jusqu'à 90 jours sur une période de 180 jours. Cette réglementation s'applique également à la Suisse car l'exemption de l'obligation du visa constitue un développement de l'acquis de Schengen.
Seul l'accord conclu avec le Pérou a des répercussions sur le nombre de demandes de visas. À l'entrée en vigueur de l'accord en mars 2016, 318 ressortissants péruviens avaient déposé une demande de visa Schengen (2015 : au total 2275 affaires Schengen).

L'accord en matière d'exemption de l'obligation de visa avec la Colombie, qui est entré en vigueur en décembre 2015, a eu une influence sur le nombre de visas en 2016. En effet, les ressortissants colombiens avaient été encore près de 5000 à solliciter un visa en 2015. En 2016, seuls 381 visas nationaux ont été délivrés à des ressortissants colombiens.

- La Suisse conserve la possibilité de conclure des accords visant la suppression de l'obligation de visa pour les titulaires de passeports diplomatiques, de service, spéciaux ou officiels avec d'autres États. Sept accords de ce type ont été signés en 2016. Les accords avec la Chine et l'Inde contiennent exclusivement des dispositions régissant la libération de l'obligation de visa pour les titulaires de passeports diplomatiques.

Accords de représentation (cf. 1.11 - 1.12)

En tant qu'État membre de Schengen, la Suisse a la possibilité de traiter des demandes de visas Schengen en représentation d'autres États membres ou de se faire représenter par d'autres États Schengen pour les demandes de visas. Ce système permet de combler les lacunes dans le réseau des représentations et de réduire le trajet des demandeurs. Fin 2016, la Suisse collaborait avec 19 États Schengen.

En 2016, la Suisse a traité 20 500 demandes de visa en représentation d'autres États. Cela représente 60 mandats de représentation sur 26 sites. L'ambassade de Suisse à Bichkek (Kirghizistan) est celle qui représente le plus grand nombre d'États avec 8 mandats. Celles d'Antananarivo (Madagascar), de Colombo (Sri Lanka) et de Pristina (Kosovo) assument chacune 5 mandats. L'ambassade de Suisse à Pristina (Kosovo, 7393 demandes) arrive quant à elle largement en tête du nombre de demandes de visas traitées en représentation d'un autre État en 2016. À elles cinq, les ambassades de Suisse à Pristina, à Astana (Kazakhstan, 3272 demandes), à Colombo (Sri Lanka, 2753 demandes), à Bichkek (Kirghizistan, 2504 demandes) et à Tiflis (Géorgie, 2303 demandes) représentent plus de 80 % de toutes les demandes de visas traitées en représentation d'un autre État.

La Suisse est quant à elle représentée par un autre État Schengen sur 61 sites. Les représentations des Pays-Bas à Mascate (Oman, 2547 visas), de Hongrie à Minsk (Biélorus, 2053 visas) et de France à Almaty (Kazakhstan, 1317 visas) sont celles qui délivrent le plus de visas pour le compte de la Suisse.

Par ailleurs, un accord-cadre est en vigueur depuis le 19 décembre 2011 avec la Principauté de Liechtenstein. Conformément à cet accord, les représentations suisses traitent la majorité des demandes de visa qui concernent le Liechtenstein (2016 : 1444 demandes).

Prestataires de services externes (cf. 2.1 – 2.2)

En 2016, la Suisse a travaillé avec des prestataires de services externes dans 23 pays. 63 centres d'accueil (Visa Acceptance Centers VAC) peuvent réceptionner les demandes de visa Schengen. 12 nouveaux VAC ont été mis en service par étapes entre janvier et juillet 2016 en Chine, ce qui a permis de réduire considérablement les trajets pour de nombreux demandeurs. Un nouveau VAC a par ailleurs été ouvert le 5 septembre 2016 à Tunis (Tunisie).

C'est en Chine (15 VAC) et en Inde (12 VAC) que sont gérés le plus grand nombre de centres d'accueil, en raison de la taille de ces pays et du nombre très élevé de demandes qui y sont déposées. Ces deux pays comptent pour près de la moitié de toutes les demandes soumises par l'intermédiaire d'un prestataire de services externes (Inde : 30,3 %, Chine : 18 %). À noter

également Bangkok (Thaïlande), qui compte 9,6 % des demandes déposées auprès de prestataires de services externes.

En 2016, on relève 335 664 demandes de visa Schengen déposées auprès d'un prestataire de services externes à l'échelle mondiale, soit 1452 demandes de moins qu'en 2015. La part des demandes soumises de cette manière représente 72,4 % de toutes les demandes déposées (2015 : 69,4 %).

Pratiquement toutes les demandes de visa Schengen traitées par les représentations à New Delhi (Inde), Abu Dhabi (Émirats arabes unis) et Doha (Qatar) ont été remises par un prestataire de services externes.

Demandes de visa en ligne (cf. 2.3)

En 2016, 20 056 demandes de visa Schengen (4,3 % de toutes les demandes Schengen soumises) ont été saisies en ligne à travers le monde et transmises à la représentation suisse compétente. La part des demandes saisies en ligne s'est systématiquement située au-dessus de 5 % depuis septembre 2016, ce qui témoigne de sa popularité grandissante. Une comparaison avec 2015 n'aurait guère de sens car les demandes de visa en ligne n'ont été introduites qu'en août 2015.

Fin 2016, 33 représentations à l'étranger offraient la possibilité de saisir une demande de visa Schengen en ligne. Trois d'entre elles ont introduit cette possibilité en 2016. Deux représentations ont quant à elles suspendu cette possibilité car elle ne répondait manifestement pas à un véritable besoin et les demandes peuvent désormais être remises à un centre d'accueil (VAC).

Dans les représentations de Dar es Salaam (Tanzanie) et Quito (Équateur), la part des demandes transmises par Internet dépasse les 96 %. Plus de la moitié de toutes les demandes de visa en ligne sont saisies par des demandeurs domiciliés aux États-Unis, à Singapour, au Kenya ou en Jordanie.

Buts du séjour (cf. 3.1 – 3.3)

Dans l'ensemble et exactement comme en 2015, 91,5 % de tous les visas Schengen ont été délivrés pour l'un des trois motifs suivants : *tourisme* (53,7 %), *affaires* (19 %) et *visite à des amis ou parents* (18,8 %). Plus de la moitié (50,6 %) de tous les visas Schengen délivrés pour *affaires* l'ont été à des ressortissants chinois, indiens et russes. Et pas loin d'un visa Schengen sur cinq délivré pour *visite à des amis ou parents* (19,9 %) concernait un ressortissant kosovar. Cette proportion s'explique notamment par le fait que les personnes originaires du Kosovo appartiennent aux plus grands groupes d'immigrés en Suisse provenant d'un pays soumis à l'obligation de visa.

Sexe et âge des demandeurs (cf. 4.1 – 4.2)

Proportionnellement, les hommes ont été légèrement plus nombreux que les femmes à déposer une demande de visa (50,3 % contre 49,7 %).

Plus de 82 % de tous les demandeurs appartenaient à la catégorie des 19-40 ans (47,9 %) ou à celle des 41-65 ans (34,7 %). 12,2 % étaient âgés de moins de 18 ans et 5,2 % de plus de 65 ans. Par rapport à 2015, la part des moins de 18 ans a reculé (2015 : 13,2 %) tandis que celle des autres tranches d'âge a légèrement augmenté.

Passeports diplomatiques, de service, spéciaux et officiels (cf. 5.1 – 5.3)

Par rapport à 2015, la part de personnes qui ont demandé un *visa diplomatique, de service, spécial ou officiel* est restée inchangée. Si les demandes déposées par les détenteurs d'un *passeport spécial* ont progressé par rapport à 2015 (+ 283 demandes), celles déposées par des détenteurs d'un *passeport diplomatique* (- 475 demandes), de *service* (- 404 demandes) ou *officiel* (- 47 demandes) ont reculé. 79,2 % de tous les visas délivrés à travers le monde à des détenteurs de *passeports diplomatiques, de service, spécial ou officiel* concernaient les motifs de séjour *visite officielle et affaires*.

Plus de la moitié (50,5 %) de toutes les demandes de visa de ces catégories déposées à l'échelle mondiale ont été traitées par la représentation à Pékin (Chine). Qui plus est, pas moins de 39,1 % de tous les visas délivrés à l'échelle mondiale à des détenteurs de *passeports diplomatiques, de service, spécial ou officiel* concernaient des ressortissants chinois munis d'un passeport spécial. Ces visas ont pour l'essentiel été délivrés à des membres de haut rang de délégations et à des cadres d'entreprises d'État lors des préparatifs de la visite du président chinois Xi Jinping en janvier 2017 et de sa participation au Forum économique mondial. L'accord bilatéral en matière d'exemption de l'obligation du visa pour les titulaires d'un passeport diplomatique conclu avec la Chine le 29 janvier 2016 montre déjà son efficacité, puisque 266 visas ont été délivrés à des détenteurs de passeports diplomatiques en 2015.

Visas humanitaires (cf. 6.1 – 6.4)

748 visas humanitaires ont été délivrés en 2016, soit 269 ou près d'un quart (- 26,5 %) de moins qu'en 2015. Ces visas se répartissent de manière pratiquement équitable entre les trois catégories *Raisons humanitaires* (38,1 %), *Directive SEM du 25.2.2014* (30,5 %) et *Syrie II* (30,2 %). Le recul par rapport à l'année précédente s'explique en grande partie par le fait que de nombreuses demandes en suspens ont été bouclées en 2015. Il s'agissait de demandes de visas humanitaires qui avaient été soumises auprès d'une représentation à l'étranger entre septembre et novembre 2013 dans le cadre de l'octroi facilité de visas aux proches de ressortissants syriens vivant en Suisse (*Syrie I*) et qui, pour des raisons impérieuses, n'avaient pu être traitées plus tôt. 9 cas de ce type étaient encore en suspens en 2016.

Une bonne moitié de tous les visas humanitaires (58,3 %) a été délivrée à des ressortissants syriens (2015 : 65,5 %).

Le conflit en Syrie a eu une influence déterminante sur le nombre de visas humanitaires délivrés. 56,5 % de tous les visas humanitaires ont été délivrés à Beyrouth (Liban) et à Istanbul (Turquie), c.-à-d. dans des pays voisins de la Syrie. Compte tenu de la situation migratoire difficile en Grèce, la représentation à Athènes a délivré 44 visas humanitaires, dont 39 concernaient des ressortissants syriens.

Depuis l'entrée en vigueur de l'arrêté du Conseil fédéral du 6 mars 2015, 376 demandes de visas de la catégorie *Syrie II* ont été approuvées (état fin 2016).

Tous les visas humanitaires délivrés à des ressortissants kosovars appartiennent à la catégorie *Raisons humanitaires*. La grande majorité de ces visas a été délivrée en raison de la levée provisoire d'une interdiction d'entrée. Les autres visas portaient sur des motifs familiaux (p. ex. décès) ou des raisons médicales urgentes.

Il arrive régulièrement que des passagers reçoivent un visa humanitaire à l'aéroport de Zurich aux fins de traitement médical d'urgence ou pour un autre motif impérieux.

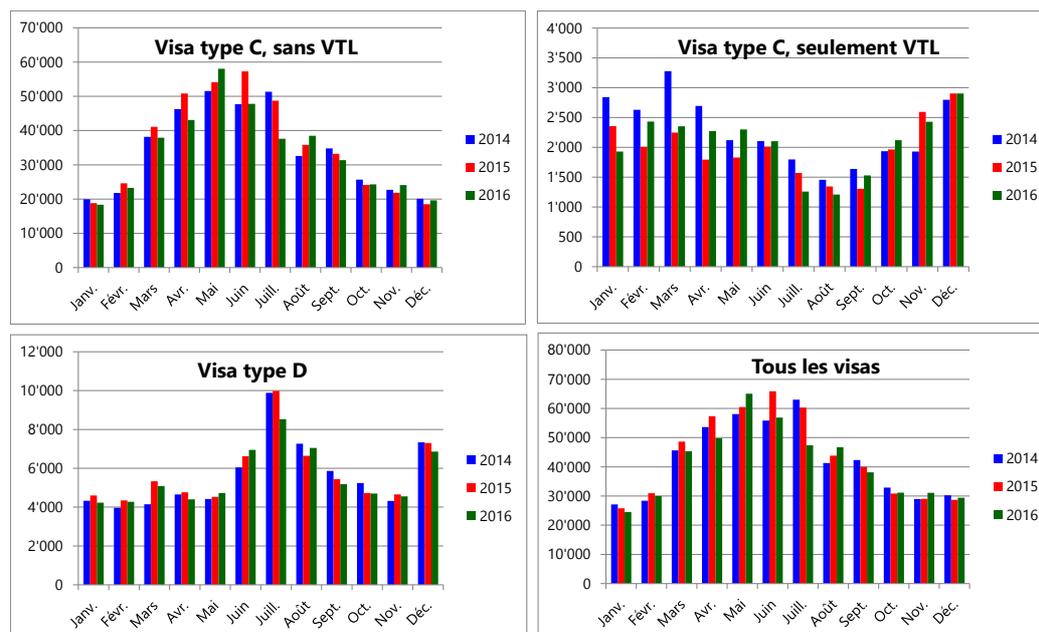
1 Demandes de visa, visas délivrés, visas refusés

1.1 Vue d'ensemble des visas délivrés et refusés en 2016, par types de visa

	Total		Schengen						National
	Demandes	dél.	A		C		VTL	Taux de refus	D
			dél.	ref.	dél.	ref.	dél.		dél.
Janv. 16	26'521	24'503	17	0	18'330	1'928	1'929	9.1%	4'227
Févr. 16	32'207	29'984	3	0	23'270	2'123	2'434	8.0%	4'277
Mars 16	48'298	45'347	7	0	37'900	2'844	2'353	6.8%	5'087
Avr. 16	52'519	49'792	5	0	43'113	2'657	2'275	5.7%	4'399
Mai 16	68'501	65'067	1	0	58'043	3'343	2'300	5.4%	4'723
Juin 16	60'541	56'872	12	1	47'812	3'604	2'104	6.8%	6'944
Juill. 16	50'427	47'395	4	1	37'607	2'958	1'258	7.2%	8'526
Août 16	49'759	46'723	2	0	38'467	2'925	1'210	7.1%	7'044
Sept. 16	40'930	38'101	2	2	31'384	2'753	1'531	7.9%	5'184
Oct. 16	34'033	31'113	2	1	24'287	2'876	2'122	10.0%	4'702
Nov. 16	34'050	31'072	9	0	24'079	2'908	2'431	10.1%	4'553
Déc. 16	32'293	29'375	1	0	19'615	2'832	2'903	11.5%	6'856
2016	530'079	495'344	65	5	403'907	33'751	24'850	7.5%	66'522
2015	555'138	521'842	56	12	428'915	32'005	23'930	6.8%	68'941
Différ.	-25'059	-26'498	+9	-7	-25'008	+1'746	+920	+0.7%	-2'419

Légende : **A** : visa Schengen de transit aéroportuaire; **C** : visa Schengen uniforme; **VTL** : visa Schengen à validité territoriale limitée; **D** : visa national; **dél.** : délivré; **ref.** : refusé.

1.2 Visas délivrés : évolution mensuelle, 2014 à 2016

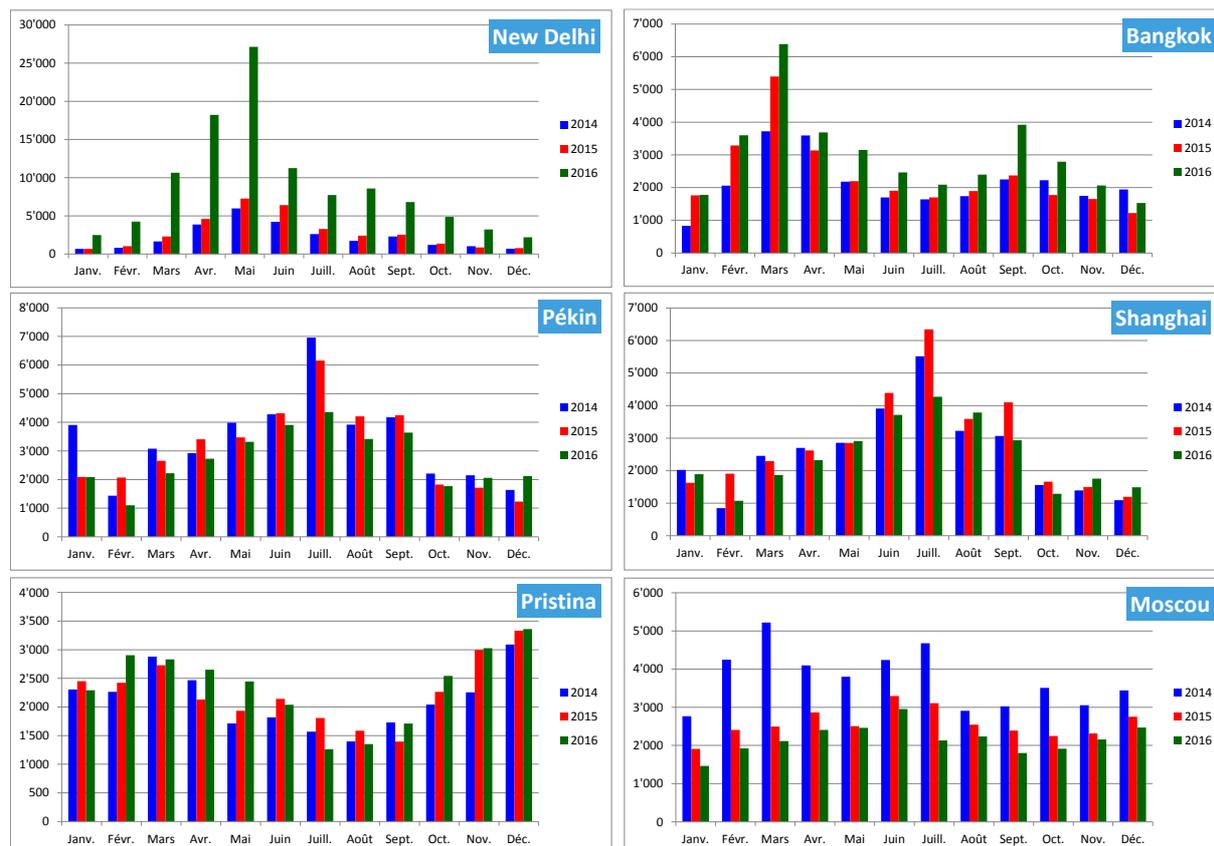


Indication : Les visas Schengen de type A ne sont comptabilisés que dans le graphique d'ensemble.

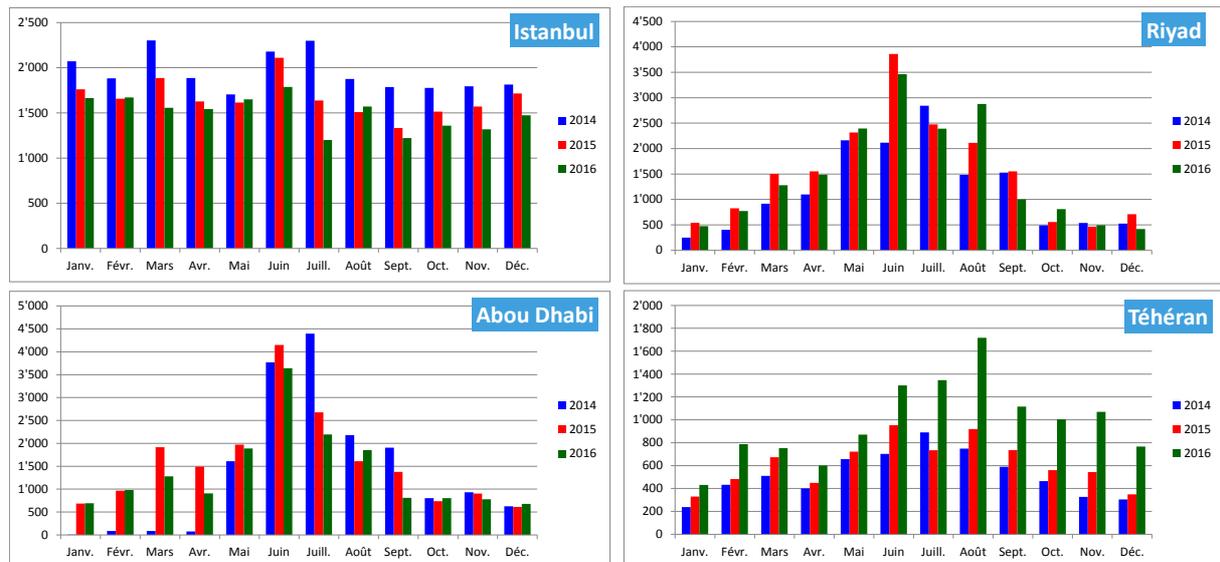
1.3 Les dix représentations ayant enregistré le plus de demandes de visa en 2016 et 2015

Représentation	Schengen			Nat.	Total			2015		
	A Dem	C Dem.	VTL Dem.	D Dem.	Dem.	dél.	ref.	Dem.	Position	Évolut.
1 New Delhi, Inde ¹	1	103'186	75	4'117	107'379	100'391	6'988	113'624	1 (+/-0)	-5.5%
2 Bangkok, Thaïlande	0	34'659	30	1'149	35'838	35'046	792	28'283	5 (+3)	+26.7%
3 Pékin, Chine	0	31'036	18	1'686	32'740	32'206	534	37'388	2 (-1)	-12.4%
4 Shanghai, Chine	0	28'320	1	1'001	29'322	28'978	344	34'091	3 (-1)	-14.0%
5 Pristina, Kosovo	0	4'816	20'925	2'681	28'422	23'321	5'101	27'192	6 (+1)	+4.5%
6 Moscou, Russie	0	24'313	90	1'630	26'033	25'810	223	30'834	4 (-2)	-15.6%
7 Istanbul, Turquie	19	16'347	257	1'389	18'012	16'400	1'612	19'928	7 (+/-0)	-9.6%
8 Riyad, Arabie saoudite	0	16'839	793	234	17'866	17'631	235	18'475	9 (+1)	-3.3%
9 Abou Dhabi, E. A. U.	0	16'007	217	279	16'503	15'501	1'002	19'097	8 (-1)	-13.6%
10 Téhéran, Iran	0	11'204	186	376	11'766	10'754	1'012	7'454	15 (+5)	+57.8%

1.4 Évolution des demandes de visa dans ces dix représentations, 2014 à 2016



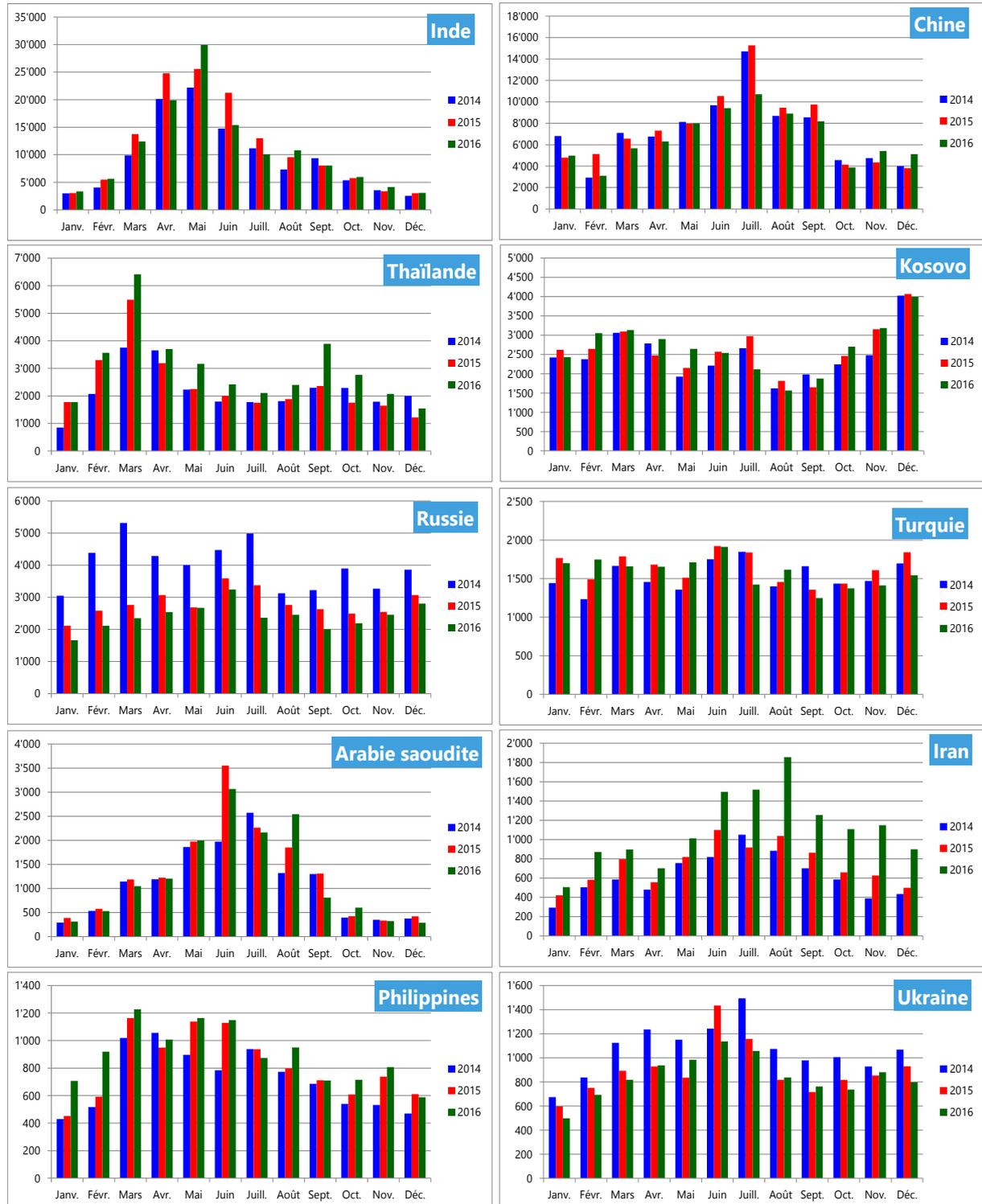
¹ L'émission de visas au Consulat général de *Mumbai* a pris fin le 23 février 2016. Désormais, c'est l'ambassade de *New Delhi* qui est compétente en la matière. Toutes les demandes de visa déposées en Inde à partir du 1^{er} janvier 2016 ont été réceptionnées à *New Delhi*.



1.5 Demandes de visa en 2016 et 2015 : les dix principaux pays d'origine des demandeurs

Pays	Schengen			Nat.	Total			Demande faite dans le pays	2015		
	A	C	VTL	D	Dem.	dél.	ref.		Dem.	Position	Évolution
	Dem.	Dem.	Dem.	Dem.	Dem.						
1 Inde	1	122'892	16	5'748	128'657	121'496	7'161	83.1%	136'579	1 (+/-0)	-5.8%
2 Chine	0	74'717	87	4'849	79'653	78'401	1'252	91.1%	89'062	2 (+/-0)	-10.6%
3 Thaïlande	0	34'587	5	1'226	35'818	34'988	830	96.5%	28'626	5 (+2)	+25.1%
4 Kosovo	0	4'952	21'081	6'105	32'138	26'719	5'419	85.7%	31'679	4 (+/-0)	+1.4%
5 Russie	0	25'120	97	3'633	28'850	28'630	220	87.9%	33'656	3 (-2)	-14.3%
6 Turquie	19	16'142	32	2'799	18'992	17'991	1'001	87.5%	19'691	6 (+/-0)	-3.5%
7 Arabie saoudite	0	13'943	682	256	14'881	14'863	18	97.1%	15'502	7 (+/-0)	-4.0%
8 Iran	24	12'157	197	888	13'266	12'150	1'116	88.0%	8'880	11 (+3)	+49.4%
9 Philippines	0	9'725	5	1'086	10'816	10'150	666	62.8%	9'825	9 (+/-0)	+10.1%
10 Ukraine	0	8'376	2	1'761	10'139	9'810	329	85.0%	10'734	8 (-2)	-5.5%

1.6 Évolution des demandes pour les dix principaux pays, 2014 à 2016



1.7 Les dix pays avec le plus grand nombre de visas refusés en 2016 et 2015

Pays	Schengen						Total			2015		
	A		C		VTL		Dem.	ref.	Taux de refus	Dem.	ref.	Taux de refus
	Dem.	ref.	Dem.	ref.	Dem.	ref.						
1 Inde	1	0	122'892	7'161	16	0	122'909	7'161	5.8%	131'009	3'201	2.4%
2 Kosovo	0	0	4'952	4'838	21'081	581	26'033	5'419	20.8%	24'763	5'861	23.7%
3 Pakistan	0	0	6'007	1'686	191	17	6'198	1'703	27.5%	5'424	1'069	19.7%
4 Syrie	0	0	2'494	1'402	1'036	224	3'530	1'626	46.1%	6'109	4'189	68.6%
5 Sri Lanka	9	1	6'890	1'321	214	24	7'113	1'346	18.9%	6'348	1'563	24.6%
6 Chine	0	0	74'717	1'245	87	7	74'804	1'252	1.7%	84'432	1'675	2.0%
7 Iran	24	0	12'157	1'116	197	0	12'378	1'116	9.0%	8'050	368	4.6%
8 Ghana	5	3	3'071	1'068	5	2	3'081	1'073	34.8%	2'728	610	22.4%
9 Turquie	19	0	16'142	1'001	32	0	16'193	1'001	6.2%	16'403	742	4.5%
10 Algérie	0	0	3'224	897	5	0	3'229	897	27.8%	3'320	525	15.8%

Indication : les visas nationaux de type D ne sont pas refusés mais retirés. Par contre, l'autorisation de séjour qui va de pair au niveau cantonal peut être refusée.

1.8 Les dix représentations avec le plus grand nombre de visas refusés en 2016 et 2015

Représentation	Schengen						Total			2015		
	A		C		VTL		Dem.	ref.	Taux de refus	Dem.	ref.	Taux de refus
	Dem.	ref.	Dem.	ref.	Dem.	ref.						
1 New Delhi, Inde	1	0	103'186	6'988	75	0	103'262	6'988	6.8%	109'475	3'051	2.8%
2 Pristina, Kosovo	0	0	4'816	4'542	20'925	559	25'741	5'101	19.8%	24'398	5'479	22.5%
3 Istanbul, Turquie	19	0	16'347	1'612	257	0	16'623	1'612	9.7%	18'444	2'647	14.4%
4 Islamabad, Pakistan	0	0	3'270	1'183	209	2	3'479	1'185	34.1%	2'832	773	27.3%
5 Accra, Ghana	5	3	3'232	1'162	4	1	3'241	1'166	36.0%	2'947	643	21.8%
6 Colombo, Sri Lanka	9	1	5'840	1'078	151	0	6'000	1'079	18.0%	5'078	1'184	23.3%
7 Téhéran, Iran	0	0	11'204	1'012	186	0	11'390	1'012	8.9%	7'165	332	4.6%
8 Abou Dhabi, E. A. U.	0	0	16'007	969	217	33	16'224	1'002	6.2%	18'869	823	4.4%
9 Tunis, Tunisie	0	0	3'673	843	60	0	3'733	843	22.6%	3'756	837	22.3%
10 Alger, Algérie	0	0	3'114	842	0	0	3'114	842	27.0%	3'209	493	15.4%

1.9 Accords de libéralisation en matière de visas avec l'UE en 2016

Accords de libéralisation en matière de visas avec l'UE	Entrée en vigueur
Pérou	15.03.2016
Kiribati	24.06.2016
Îles Marshall	28.06.2016
Tuvalu	02.07.2016
Micronésie	20.09.2016
Îles Salomon	08.10.2016

1.10 Accords bilatéraux en 2016

Accords d'exemption de l'obligation du visa pour les titulaires d'un passeport diplomatique, de service, spécial ou officiel	Entrée en vigueur
République Dominicaine	14.01.2016
Chine	29.01.2016
Pérou	30.03.2016
Équateur	01.04.2016
Tunisie	28.04.2016
Koweït	21.07.2016
Inde	07.12.2016

1.11 États membres de Schengen représentés par la Suisse en 2016

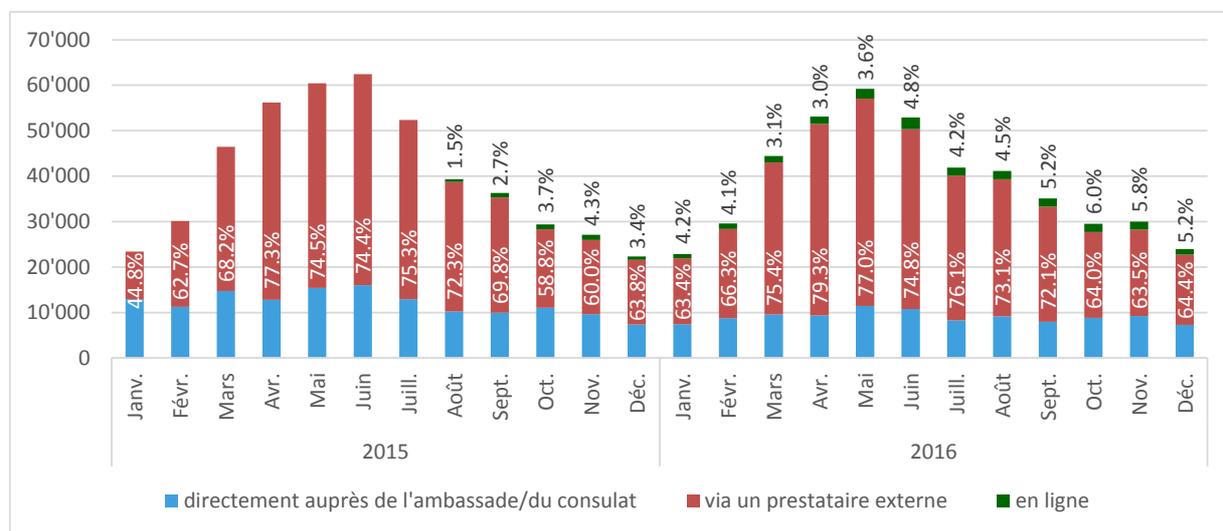
La Suisse représente désormais:	Entrée en vigueur
la Finlande dans le cadre de la procédure de visas à Bichkek (Kirghizistan)	01.06.2016
la France dans le cadre de la procédure de visas à Bichkek (Kirghizistan)	01.06.2016
la Lettonie dans le cadre de la procédure de visas à Quito (Équateur) et Kathmandou (Népal)	02.08.2016
la Belgique à titre temporaire dans le cadre de la procédure de visas à Londres (Royaume-Uni), Doha (Qatar) et Mumbai (Inde)	15.12.2015 - 13.01.2016
le Danemark à titre temporaire dans le cadre de la procédure de visas à Abuja (Nigéria) et Prétoria (Afrique du Sud)	01.04. – 31.05.2016
la Pologne à titre temporaire dans le cadre de la procédure de visas à Dakar (Sénégal)	12.05. – 31.07.2016
la Hongrie à titre temporaire dans le cadre de la procédure de visas à Bichkek (Kirghizistan)	01. - 31.10.2016

1.12 États membres de Schengen qui représentent la Suisse en 2016

La Suisse est désormais représentée par:	Entrée en vigueur
la République tchèque à Ulaanbaatar (Mongolie)	01.01.2016
le Portugal à Bissau (Guinée-Bissau)	29.02.2016
le Portugal à São Tomé (Sao Tomé-et-Principe)	29.02.2016
l'Allemagne à Gaborone (Botswana)	01.06.2016

2 Prestataires de services externes et demandes de visa en ligne

2.1 Pourcentage des demandes via prestataires de services externes et demandes en ligne par rapport aux demandes de visas Schengen déposées, comparaison entre 2015 et 2016



Indication : La nouvelle application relative aux demandes de visa en ligne n'est disponible que depuis le mois d'août 2015.

2.2 Les dix représentations comptant le plus de demandes déposées auprès de prestataires de services externes en 2016

Représentation	Total des demandes de visa Schengen	via prestataire externe	Pourcentage via prestataire externe	2015		
				Via prestataire externe	Position	Évolution
1 New Delhi, Inde	103'262	102'197	99.0%	104'756	1 (+/-0)	-2.4%
2 Bangkok, Thaïlande	34'689	32'532	93.8%	25'591	4 (+2)	+27.1%
3 Shanghai, Chine	28'321	26'622	94.0%	30'738	2 (-1)	-13.4%
4 Pékin, Chine	31'054	24'688	79.5%	29'345	3 (-1)	-15.9%
5 Moscou, Russie	24'403	19'877	81.5%	20'867	5 (+/-0)	-4.7%
6 Riyad, Arabie saoudite	17'632	16'544	93.8%	17'139	7 (+1)	-3.5%
7 Abou Dhabi, E. A. U.	16'224	16'081	99.1%	18'641	6 (-1)	-13.7%
8 Istanbul, Turquie	16'623	15'306	92.1%	15'952	8 (+/-0)	-4.0%
9 Guangzhou, Chine	9'734	8'978	92.2%	9'742	9 (+/-0)	-7.8%
10 Doha, Qatar	8'703	8'601	98.8%	349	26 (+16)	+2364.5%

Indication : Le 1^{er} novembre 2015, un centre d'accueil a été ouvert à Doha (Qatar). Depuis le 1^{er} décembre 2015, la représentation à Doha traite non seulement les demandes de visas de ressortissants qataris mais également celles des ressortissants du Bahreïn et du Koweït. Par conséquent, il n'est pas possible d'établir de comparaisons par rapport à 2015 dans le cas de Doha (Qatar).

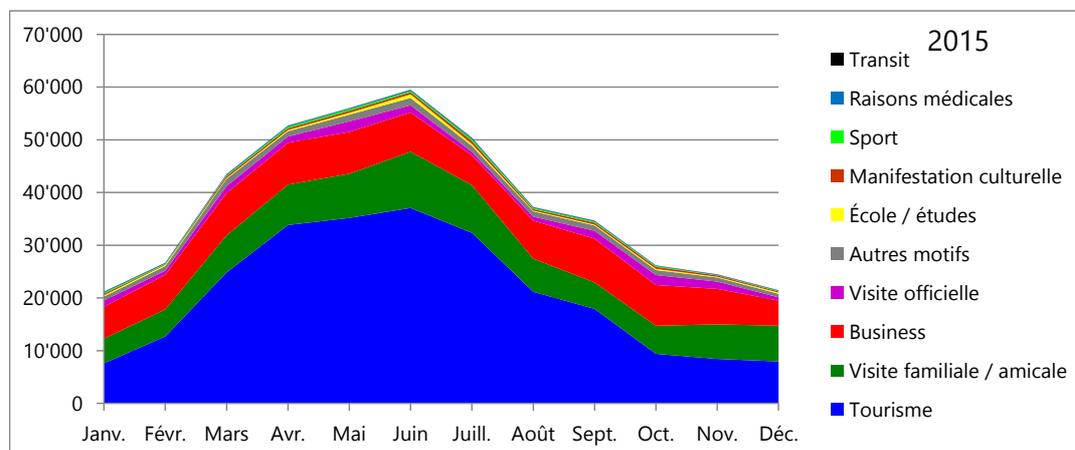
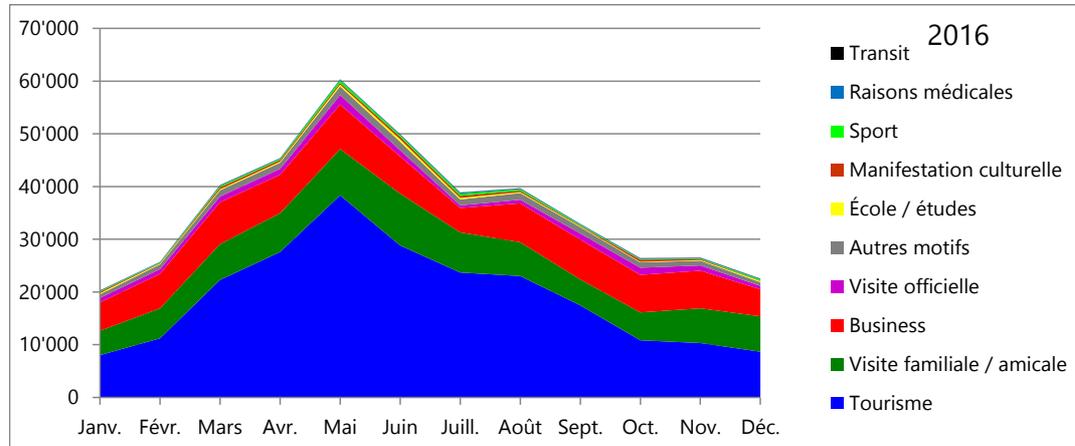
2.3 Les dix représentations traitant le plus de demandes en ligne en 2016

Représentation	Total des demandes de visa Schengen	dont demandes en ligne	Pourcentage de demandes en ligne
1 San Francisco, États-Unis	2'837	1'995	70.3%
2 Singapour, Singapour	2'823	1'930	68.4%
3 Nairobi, Kenya	2'537	1'752	69.1%
4 New York, États-Unis	2'762	1'625	58.8%
5 Quito, Équateur	1'556	1'519	97.6%
6 Amman, Jordanie	2'682	1'336	49.8%
7 Dar es Salaam, Tanzanie	996	958	96.2%
8 Tbilissi, Géorgie	3'652	920	25.2%
9 Vancouver, Canada	1'492	843	56.5%
10 Atlanta, États-Unis	1'267	838	66.1%

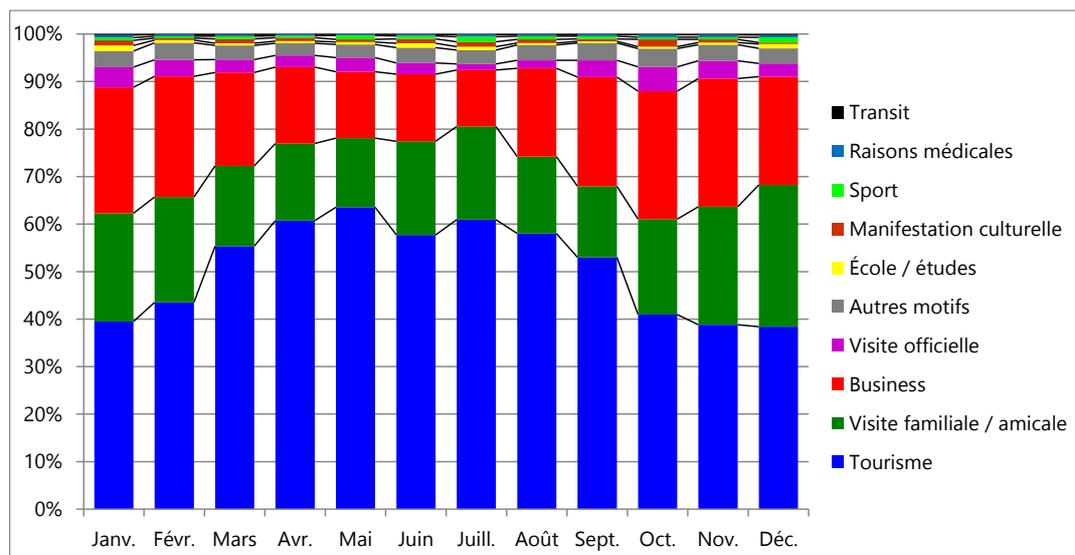
Indication : Depuis août 2015, certaines représentations à l'étranger offrent aux demandeurs de visas la possibilité de saisir et transmettre leur demande de visa Schengen en ligne (www.swiss-visa.ch). Le contrat signé ainsi que le passeport et les pièces complémentaires doivent ensuite être remises à la représentation compétente. En règle générale, les demandeurs doivent encore se rendre personnellement à la représentation pour la saisie des données biométriques, sauf s'il sont exemptés du prélèvement obligatoire des empreintes digitales en vertu du code des visas ou que la saisie de leurs empreintes digitales dans le VIS remonte à moins de 59 mois. Une comparaison avec l'année précédente n'est pas possible car aucun jeu de données complet n'est disponible pour 2015.

3 Buts du séjour²

3.1 Évolution des dix buts de séjour possible, années 2015 et 2016

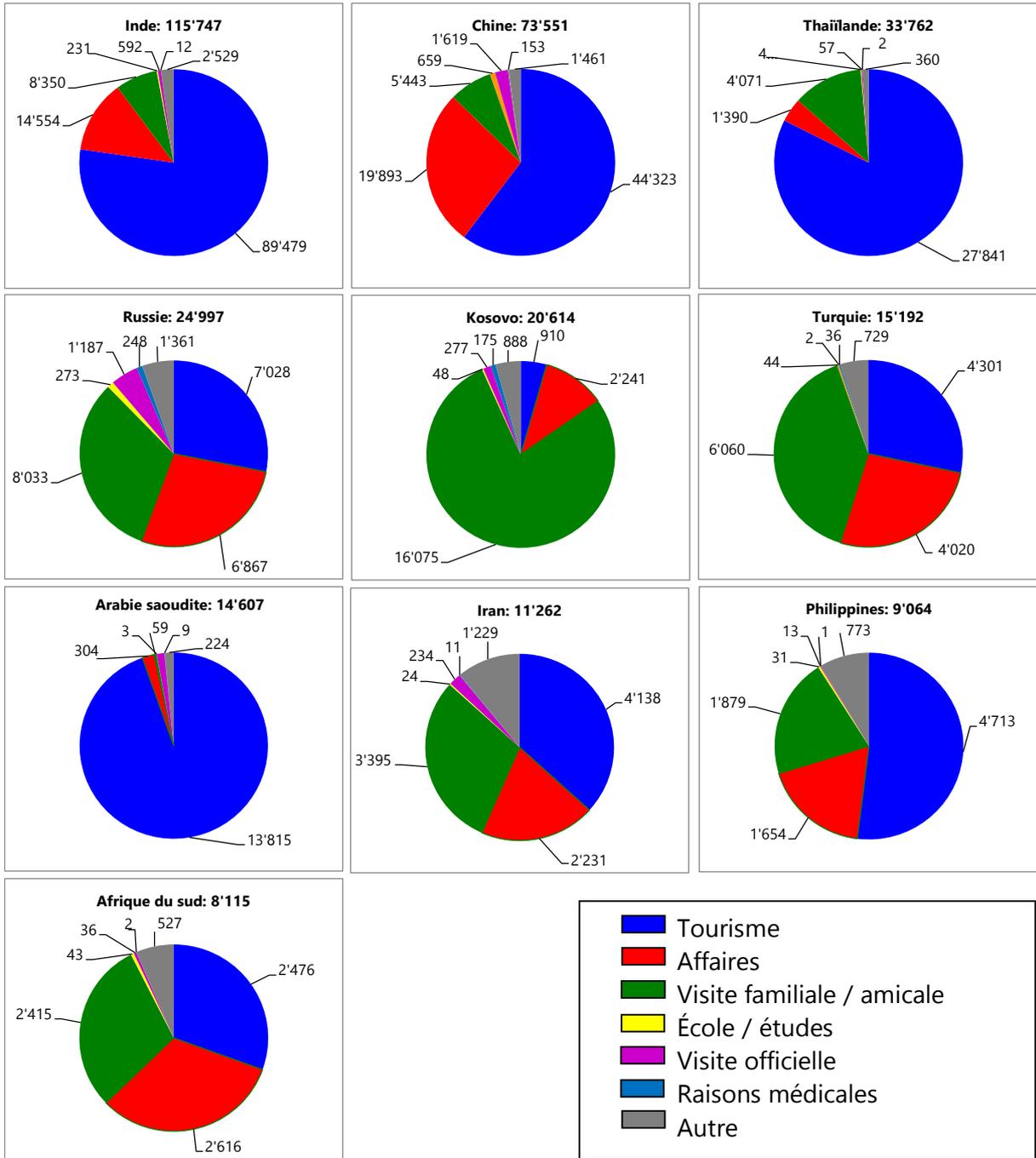


3.2 Proportion des différents buts de séjour possible: évolution pour 2016



² Les buts de séjour mentionnés concernent exclusivement les visas Schengen délivrés.

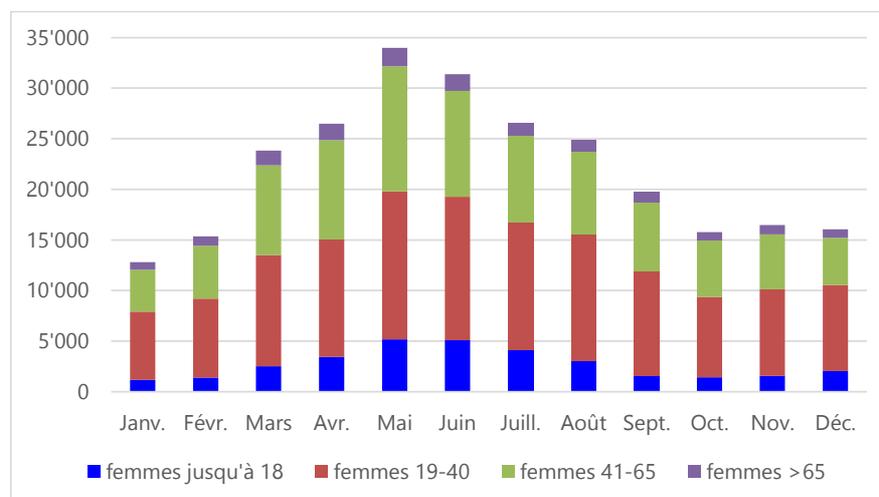
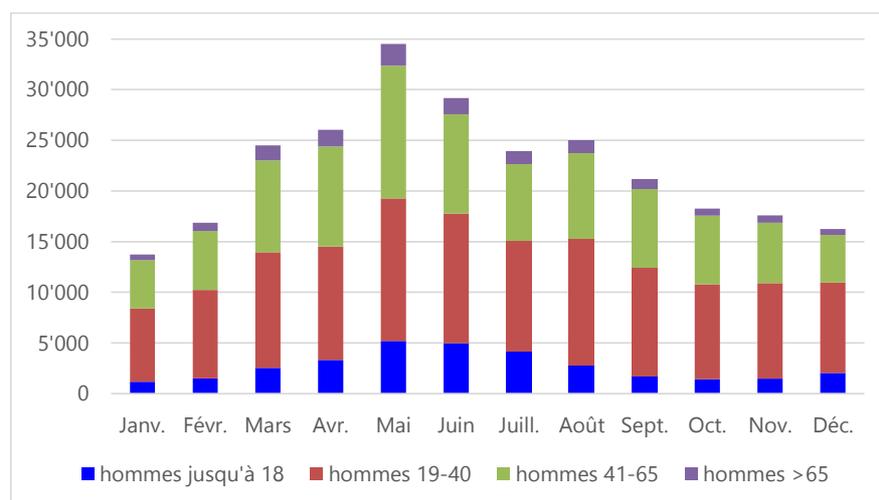
3.3 Les dix pays avec le plus de visas délivrés en 2016, ventilés par but de séjour



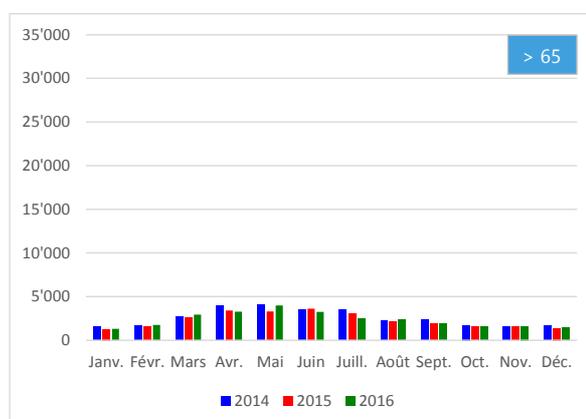
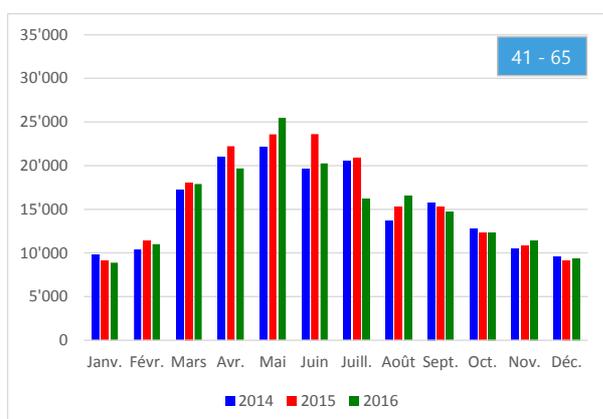
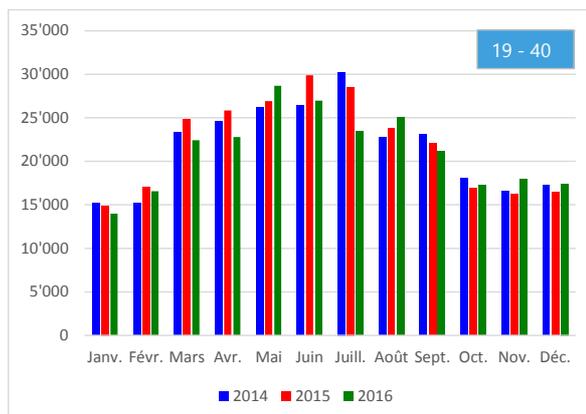
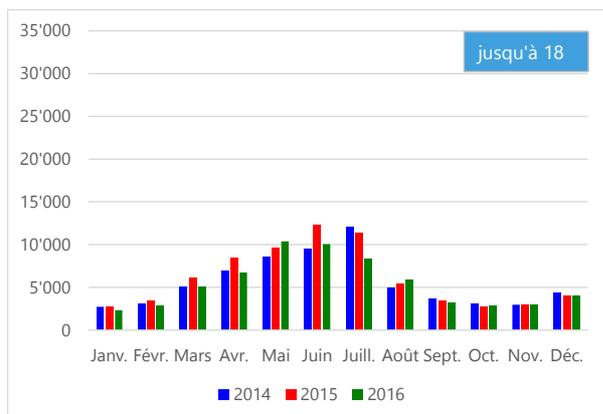
4 Sexe et âge des demandeurs

4.1 Sexe et âge des demandeurs en 2016

	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Hommes	13'724	16'865	24'484	26'036	34'509	29'172	23'864	24'939	21'171	18'271	17'579	16'243	266'857
jusqu'à 18	1'163	1'501	2'537	3'326	5'207	4'963	4'181	2'830	1'660	1'434	1'473	2'033	32'308
19-40	7'238	8'744	11'413	11'179	14'065	12'800	10'913	12'504	10'801	9'345	9'417	8'914	127'333
41-65	4'765	5'799	9'059	9'867	13'085	9'810	7'547	8'414	7'823	6'770	5'973	4'704	93'616
>65	558	821	1'475	1'664	2'152	1'599	1'223	1'191	887	722	716	592	13'600
Femmes	12'797	15'342	23'814	26'483	33'992	31'369	26'563	24'820	19'759	15'762	16'471	16'050	263'222
jusqu'à 18	1'170	1'392	2'503	3'433	5'172	5'093	4'202	3'001	1'593	1'427	1'550	2'029	32'565
19-40	6'749	7'818	11'014	11'615	14'613	14'177	12'509	12'536	10'328	7'924	8'563	8'517	126'363
41-65	4'126	5'207	8'842	9'819	12'381	10'445	8'594	8'145	6'842	5'576	5'447	4'667	90'091
>65	752	925	1'455	1'616	1'826	1'654	1'258	1'138	996	835	911	837	14'203



4.2 Mise en regard des groupes d'âge, de 2014 à 2016



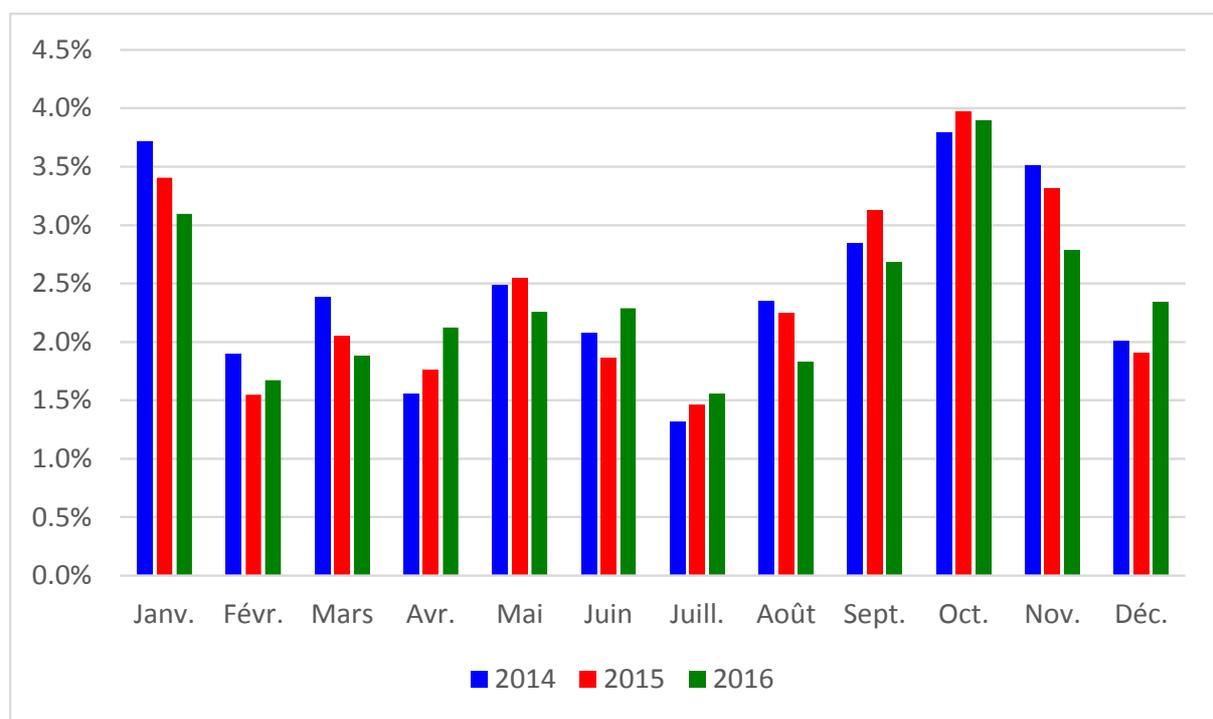
5 Passeports diplomatiques, de service, spéciaux et officiels

5.1 Vue d'ensemble de demandeurs détenteurs de passeports diplomatiques, de service, spéciaux ou officiels en 2016

	Demandes titulaires de passeports D+S+Sp+O						Total des demandes	Proportion sur le total des demandes
	Total	délivré	diplomatique	de service	spécial	officiel		
Janv. 16	821	819	154	244	330	93	26'521	3.1%
Févr. 16	539	533	149	143	172	75	32'207	1.7%
Mars 16	910	904	179	197	424	110	48'298	1.9%
Avr. 16	1'116	1'111	210	252	476	178	52'519	2.1%
Mai 16	1'547	1'531	287	418	600	242	68'501	2.3%
Juin 16	1'385	1'374	323	332	570	160	60'541	2.3%
Juill. 16	788	777	141	152	408	87	50'427	1.6%
Août 16	911	898	150	199	461	101	49'759	1.8%
Sept. 16	1'100	1'092	150	257	554	139	40'930	2.7%
Oct. 16	1'328	1315	277	313	552	186	34'033	3.9%
Nov. 16	949	941	124	248	461	116	34'050	2.8%
Déc. 16	757	747	119	250	296	92	32'293	2.3%
2016	12'151	12'042	2'263	3'005	5'304	1'579	530'079	2.3%
2015	12'794	12'675	2'738	3'409	5'021	1'626	555'138	2.3%
Différ.	-643	-633	-475	-404	+283	-47	-25'059	0.0%

Légende : D+S+Sp+O = diplomatique, de service, spécial et officiel.

5.2 Proportion de demandeurs détenteurs de passeports diplomatiques, de service, spéciaux ou officiels, de 2014 à 2016



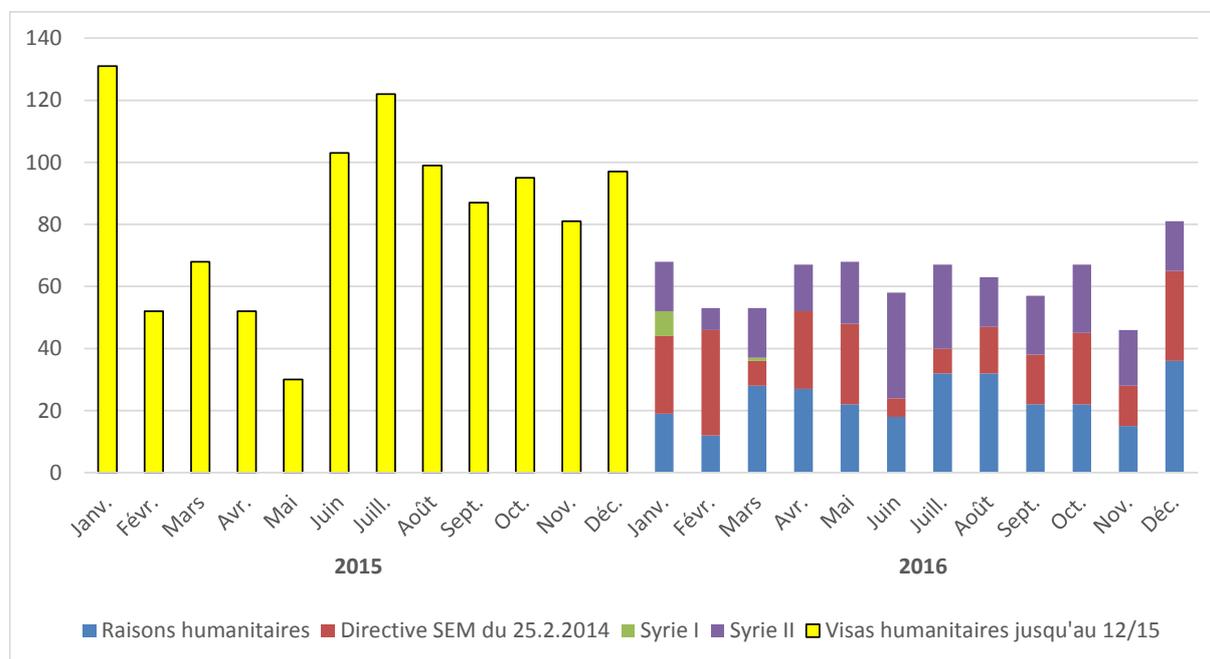
5.3 Demandeurs détenteurs de passeports diplomatiques, de service, spéciaux ou officiels: les dix principales représentations en 2016 et 2015

Représentation	2016			2015		
	Demandes		Proportion D+S+Sp+O	Demandes		Proportion D+S+Sp+O
	D+S+Sp+O	Total		D+S+Sp+O	Total	
1 Pékin, Chine	6'083	32'740	18.6%	6'072	37'388	16.2%
2 Riyad, Arabie saoudite	707	17'866	4.0%	644	18'475	3.5%
3 New Delhi, Inde	468	107'379	0.4%	545	113'624	0.5%
4 Islamabad, Pakistan	314	3'780	8.3%	353	3'128	11.3%
5 Dhaka, Bangladesh	300	1'680	17.9%	316	1'662	19.0%
6 Moscou, Russie	273	26'033	1.0%	252	30'834	0.8%
7 Ho-Chi-Minh Ville, Vietnam	255	3'119	8.2%	138	1'481	9.3%
8 Le Caire, Égypte	246	5'465	4.5%	281	5'976	4.7%
9 Shanghai, Chine	242	29'322	0.8%	323	34'091	0.9%
10 Kinshasa, RD du Congo	230	1'209	19.0%	448	1'485	30.2%

Légende: **D+S+Sp+O** = diplomatique, de service, spécial et officiel.

6 Visas humanitaires

6.1 Nombre de visas humanitaires délivrés, comparaisons 2015 et 2016



Indication :

La distinction par catégorie de visa humanitaire est possible depuis janvier 2016 :

- Les visas Schengen à validité territoriale limitée (VTL), délivrés en application de l'art. 25, par. 1, let. a, du code des visas. De tels visas sont par exemple émis en cas de situation médicale d'urgence (patient devant être opéré en Suisse), pour permettre de régler des affaires familiales ou pour d'autres motifs impérieux (suspension³). Ils sont classés ci-après dans la catégorie *Raisons humanitaires*.
- Les visas délivrés conformément à la directive spéciale sur les demandes de visa pour motifs humanitaires. Une personne dont la vie ou l'intégrité physique est directement, sérieusement et concrètement menacée dans son pays d'origine ou de provenance peut demander un visa humanitaire auprès de la représentation suisse compétente. Ces visas apparaissent par la suite dans la catégorie *Directive SEM du 25.2.2014*.
- De septembre à novembre 2013, les ressortissants syriens ayant des parents établis en Suisse ont pu demander un visa humanitaire, à certaines conditions, en se fondant sur la directive spéciale sur l'octroi facilité de visas de visite aux membres de la famille de ressortissants syriens. Ces visas figurent dans la catégorie *Syrie I*.
- Le 6 mars 2015, le Conseil fédéral a décidé que, durant les trois prochaines années, un maximum de 3000 personnes provenant de la région touchée par le conflit en Syrie pourraient bénéficier d'une protection en Suisse. Parmi elles, 500 personnes vulnérables devraient recevoir un visa humanitaire leur permettant d'entrer en Suisse en toute sécurité. Ce programme s'adresse explicitement aux proches parents (conjoints et enfants mineurs) de personnes déplacées ayant déjà été accueillies en Suisse en qualité de personnes admises à titre provisoire. Ces visas sont regroupés plus bas dans la catégorie *Syrie II*.

	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2015	131	52	68	52	30	103	122	99	87	95	81	97	1'017
2016	68	53	53	67	68	58	67	63	57	67	46	81	748

³ Levée provisoire d'une interdiction d'entrée.

6.2 Nombre de visas humanitaires délivrés en 2016, par catégorie

Raisons humanitaires	285
Directive SEM du 25.02.2014	228
Syrie I	9
Syrie II	226

6.3 Nombre de visas humanitaires délivrés en 2016, ventilés par les cinq principales représentations

Beyrouth, Liban	296
Istanbul, Turquie	127
Pristina, Kosovo	88
Athènes, Grèce	44
Zurich, Suisse	43

6.4 Nombre de visas humanitaires délivrés en 2016, ventilés par les cinq principales nationalités

Syrie	436
Kosovo	87
Territoire palestinien occupé	24
Jordanie	18
Égypte	14

7 Impressum

Le Monitoring des visas est établi par la Section Bases Visas (Domaine de direction Immigration et intégration) du Secrétariat d'État aux migrations (SEM), en étroite collaboration avec la Direction consulaire du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE). Il s'adresse en priorité aux autorités cantonales compétentes en matière de migrations, de marché du travail et de police, aux organes chargés du contrôle des frontières, aux services du SEM et du DFAE s'occupant de la délivrance de visas et aux représentations suisses à l'étranger.

Pour toute remarque ou question:

visa@sem.admin.ch

Département fédéral de justice et police DFJP
Secrétariat d'État aux migrations SEM
Division Entrée
Section Bases Visas
Quellenweg 6
3003 Berne-Wabern